

Séance du 28 novembre 2024

Délibération 2024_21

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2024

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

Objet : Subvention SYDEC pour renouvellement éclairage stade football en LED

Vu le Décret 2016-33 du 20 janvier 2016 annexé à l'article 1617-19 du CGT qui fixe la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et établissements publics locaux,
Vu les dépenses d'équipement pour lesquelles il convient de délibérer,
Vu l'article L 2321-2-27 et 28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les dépenses d'amortissement pour les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas obligatoires, sauf pour les subventions d'équipement versées (au compte 204),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'attribuer au SYDEC une subvention au titre de la participation aux travaux suivants :

OBJET	MONTANT
AFF 053270 Renouvellement éclairage stade de football en LED Article 204182	20 010 €

- d'amortir cette opération sur une durée de 10 ans,
- d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Saint Martin d'Oney, le 3 décembre 2024

Le Maire, Philippe SAËS



mercredi 30 octobre 2024

Monsieur Le Maire

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL
RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE STADE FOOTBALL EN LED

de

40090 ST MARTIN D'ONEY

Affaire N° 053270

Interlocuteur : JUZANX DOMINIQUE

Monsieur Le Maire,

Comme suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, l'étude concernant l'affaire citée en objet.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Etude
- Dépose de 32 projecteurs de 2200W
- Fourniture et pose de :
 - o 4 projecteurs Led Thorn 1881W pour le stade d'entraînement (catégorie E7: >75lux)
 - o 12 projecteurs Philips Led (8 en 1505W et 4 en 1006W) catégorie E6: >150 Lux pour match en nocturne

Montant Estimatif TTC	52 718 €
TVA préfinancée par le SYDEC	8 250 €
Montant HT	44 468 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	24 457 €
COLLECTIVITE	20 010 €

Si ce plan de financement vous agrée, vous voudrez bien :

- Soit, nous donner votre accord écrit si la dépense a été budgétisée.
- Soit, prendre une délibération dont vous m'adresserez une copie qui approuvera le projet et engagera la commune à rembourser le montant de la participation communale.

Dans les deux cas vous voudrez bien préciser si le paiement de la partie autorisée en emprunt (20 010 €) se fera sur fonds libres ou sur emprunt contracté auprès du Sydec.

*Dans le cadre de CHORUS PRO, vous voudrez bien nous préciser :

- Le numéro de SIRET du budget de la collectivité.....
- Le code service (le cas échéant).....
- Le numéro d'engagement (le cas échéant).....

Ce plan de financement s'entend pour une durée de validité de **2 mois**. Passé ce délai, je vous établirai un nouveau chiffrage.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'express dévoués *et cordiaux.*



*Bon pour accord.
Paiement sur fonds libres.*

ts
Signé par Laurent CIVIL
Date : 04/11/2024
Qualité : DIRECTEUR

*de 5 décembre 2024
Le Maire, Philippe SAËS*